

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPT: — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPT: — » 6 » 11 » 20
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS: A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS: HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50
La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à	Départs de
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT
4 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.
5 h. 21 ^m soir.	1 h. 00 ^m soir.	2 h. 41 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.
10 h. 21 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 39 ^m »	9 h. 22 ^m »
		AGEN	BERGERAC
		7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.
		4 h. 18 ^m soir.	5 h. 20 ^m soir.
		9 h. 41 ^m »	—
			BORDEAUX
			11 h. 42 ^m matin.
			8 h. 8 ^m soir.
			—
			PÉRIGUEUX
			9 h. 52 ^m matin.
			5 h. 52 ^m soir.
			11 h. 7 ^m »
			PARIS
			12 h. 51 ^m matin.
			4 h. 39 ^m »
			2 h. 48 ^m soir.

Train de marchandises facultatif: {Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire: {Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 5 Juin.

On nous écrit de Paris :

Il peut se faire que M. le duc d'Audiffred-Pasquier ne soit pas amené à soumettre au Sénat la motion dont je vous ai parlé, ayant pour but de demander au Gouvernement la présentation d'un projet de loi sur les associations. M. Dufaure prendrait lui-même l'initiative d'une proposition de loi qui ne serait, en réalité, que la reproduction d'un projet antérieur, élaboré par une commission de l'Assemblée nationale pendant que M. Dufaure était ministre. M. Bérauld, aujourd'hui procureur général à la Cour de cassation, qui s'est distingué par sa fermeté inattendue en faveur de l'article 7, était rapporteur de ce projet qui ne put pas venir en discussion.

MM. Paul de Cassagnac et Amigues ont imité la conduite de M. Rouher, en n'assistant pas à la messe qui a été dite à St-Philippe-du-Roule, en commémoration de la mort du prince impérial.

Cette messe, on le sait, avait été demandée par le prince Jérôme. Un journal jérômiste, *l'Estafette*, explique en ces termes l'absence du prince Victor, fils aîné du représentant actuel du bonapartisme : « Il prenait part, à la même heure, aux compositions du concours général. Son absence du concours de la Sorbonne lui eût fait perdre le fruit de toute une année de travail !!! »

L'abstention des chefs les plus autorisés de l'ancien parti bonapartiste, avait été annoncée ainsi par M. Paul de Cassagnac : « Impérialistes, nous vous donnons rendez-vous à Saint-Augustin, le 7 juin, pour prier, pour nous souvenir, pour espérer. Les messes de mardi sont les messes de famille, les messes intimes. Allez-y si vous voulez; mais le 7 juin, c'est la messe du parti tout entier. »

Quelle touchante unité de vues !

On entend dire parfois, dans les petits groupes où il est encore question de l'empire, que le prince Victor n'aura pas les opinions de son père. Nous le souhaitons pour lui; mais en attendant il nous semble que le père fait tout ce qu'il faut pour avoir au contraire un fils tout-à-fait digne des dîners gras du Vendredi-Saint.

Voilà donc le prince Jérôme, décidant que la part au concours de la Sorbonne, plutôt que d'assister à une messe en souvenir de la fière et glorieuse mort de son cousin? Est-ce assez édifiant ?

Connaissez-vous dans toutes nos campagnes du Lot une famille, une seule, dans laquelle un pareil fait se serait produit ?

La signification de cet incident s'aggrave encore, quand on songe que le prince impérial et le fils de Jérôme étaient du même âge, à quelques années près.

Un profond sentiment de respect environne l'impératrice qui prie en ce moment à l'endroit même où son fils est vaillamment tombé. Mais quand on pense aux héritiers, on est saisi de dégoût et d'horreur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 juin.

L'ordre du jour appelle l'interpellation Robert Mitchell sur une question municipale de la Gironde. M. Robert Mitchell dit que la Chambre a tort de remettre à un mois les interpellations, puisque dans ce laps de temps, les ministres changent. Ainsi, c'est M. Lepère que l'orateur avait interpellé, et M. Lepère n'est plus ministre, c'est M. Constans qui doit répondre. (Murmures à gauche.)

Le 9 janvier dernier, M. Robert Mitchell avait fait dire une messe pour le repos de l'âme de Sa Majesté l'empereur Napoléon III (Exclamations à gauche); les maires qui y assistaient ont été suspendus, parce qu'ils font partie d'un canton que le gouvernement a besoin d'intimider en vue des prochaines élections au conseil général. Refusez-vous aux maires de prier pour les âmes de ceux qui nous sont chers.

M. Deschanel. — Ne nous parlez donc pas toujours de ces âmes !

M. Paul de Cassagnac proteste vivement.

M. Mitchell. — Je ne croyais pas que vous attachiez tant d'importance aux prières. Eh bien ! ces maires suspendus indignement, ont envoyé leur démission. Comme on ne pouvait pas les remplacer, on a refusé leur démission.

M. Constant ministre de l'intérieur, répond en interprétant la loi municipale d'une façon qui soulève des protestations violentes à droite. Il dit que le gouvernement peut suspendre indéfiniment les maires.

M. Mitchell réplique que la loi est formelle; la suspension ne peut dépasser deux mois.

En définitive, M. Constans s'est montré plus faible que son prédécesseur; pas un applaudissement à gauche. Fiasco.

CORRESPONDANCES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, le 4 juin 1880.

On a appris de bonne heure le résultat du duel entre M. H. Rochefort et M. Kœchlin. Le soir même, le *Mot d'Ordre*, battant monnaie sur la blessure du frère et ami, a fait une édition spéciale à l'occasion de cette nouvelle.

Quoiqu'il en soit, si l'ancien lanternier se trouvait ici, il serait certainement étonné du changement opéré à son égard dans les dispositions sympathiques de la masse de la jeunesse parisienne, sans distinction d'opinion. Quelle différence avec le mouvement d'il y a douze ans !

— La mort de l'impératrice de Russie était trop généralement attendue pour qu'on s'en montre surpris. Le Président de la République s'est empressé de transmettre à Saint-Petersbourg ses compliments de condoléance, et les membres du gouvernement se sont fait inscrire à l'hôtel de l'ambassade. Un service religieux sera célébré d'ici à la fin de la semaine, à l'église russe de la rue Daru.

On s'est naturellement entretenu à la Bourse de la mort de l'impératrice de Russie. Ce fait a été jugé comme il l'était déjà dans les cercles politiques : il n'aura aucune conséquence politique.

— Les préoccupations parlementaires s'inspirent plus que jamais des projets de réforme de la magistrature. On savait le centre gauche formellement hostile à tous les projets qui touchent plus ou moins à l'inamovibilité, et le vigoureux article publié aujourd'hui par l'un de ses organes, le *Parlement*,

témoigne que les bonnes raisons ne lui manquent pas; mais le fait que dans sa réunion d'hier la gauche républicaine s'est montrée divisée sur la question, provoque de nombreux commentaires.

Une bonne partie des membres de ce groupe s'est en effet prononcée en faveur du maintien de l'inamovibilité.

D'autre part, le groupe de l'extrême gauche blâme vivement la commission d'avoir retranché du projet ministériel, l'article 5 qui supprime les tribunaux jugeant moins de 150 affaires par an.

Comme vous le voyez, l'accord dont se targuent les opportunistes, laisse beaucoup à désirer, et, avant que la commission et le gouvernement aient vu clair à travers tous les amendements qui s'entre-croisent et qu'il les ait émondés, le 15 juin, date à laquelle, affirment les impatients, commencera la discussion en séance publique, sera bien dépassé.

— On s'est un peu occupé d'un incident qui s'est produit au sein de la commission des pétitions, à la Chambre des députés.

La question du scrutin de liste ayant été soulevée à propos d'une des pétitions examinées, les membres de la commission, à l'unanimité moins une voix, se seraient prononcés contre ce scrutin.

Le *Soir* ajoute : « On peut affirmer que l'opinion de la commission est à peu près celle de la majorité de la Chambre, et il ne paraît plus douteux que le scrutin d'arrondissement ne soit maintenu. »

Le *Soir* est complètement dans l'erreur. La commission n'a repoussé la pétition en faveur du scrutin de liste, que parce que cette question ne doit pas être abordée de cette manière, et surtout dans le moment actuel. C'est seulement vers la fin de la législature que le scrutin de liste sera proposé, et qu'il sera voté par une majorité évaluée d'avance à 320 voix contre 180.

— Dans le conseil des ministres d'hier on a décidé que M. Magnin se présenterait aujourd'hui à la commission du budget, pour lui annoncer que le gouvernement demanderait à la tribune que la discussion du budget commençât le 17 juin.

Conformément à cette résolution, M. Magnin a entretenu la commission du budget à ce sujet, et aussitôt après le départ du ministre, cette dernière a décidé qu'il n'y avait pas lieu de discuter l'époque de la discussion du budget.

— La commission relative à la demande des poursuites contre le duc de Padoue a refusé d'autoriser les poursuites par 7 voix contre 3.

LA MAGISTRATURE.

Voici un article évidemment inspiré par M. Dufaure, peut-être même rédigé sous ses yeux. Nous nous empressons de le reproduire :

Nous sommes ramenés, bien malgré nous, à cette éternelle et triste question de la réorganisation de la magistrature. Depuis quelques mois elle semblait rentrée dans l'ombre. L'attitude si ferme et si résolue du Sénat, à l'occasion de l'article 7, paraissait avoir porté conseil. On se croyait autorisé à espérer que la Chambre des députés ne voudrait pas susciter un autre conflit, et que le gouvernement éviterait l'occasion d'un nouvel échec. Mais cet espoir ne pouvait être de longue durée. Le gouvernement fait chaque jour un pas de plus dans la voie des concessions à la politique radicale de la majorité de la Chambre. Une faiblesse entraîne une autre.

Dès l'instant que, sourd à l'avertissement qui lui avait été donné par le Sénat, le ministère s'est engagé dans les mesures violentes que les passions radicales réclamaient de lui, il s'est mis hors d'état de rien refuser. On a fait des décrets d'une légalité, sinon contestable, du moins fort contestée, des décrets dont la mise à exécution soulèvera maintes discussions. Quelques précautions que l'on ait prises, il sera difficile de priver les parties intéressées de leur droit de recours à la justice. Il s'agit de rendre ce recours illusoire en privant les juges de la garantie qui assure leur impartialité et leur indépendance.

On s'explique donc parfaitement, étant donnés les sentiments qui animent la majorité de la Chambre, qu'elle ait eu hâte de mettre à son ordre du jour le projet de loi tendant à suspendre l'inamovibilité de la magistrature. On comprend aussi que le gouvernement, se laissant aller à un courant dont il n'est plus le maître, ait consenti à remanier son propre projet et à faire de nouvelles concessions.

On se rappelle que le projet préparé par M. Cazot avait reçu un fort mauvais accueil de la commission et que celle-ci avait déposé un contre-projet s'écartant sensiblement des propositions du garde des sceaux. Le ministère avait conçu un projet complet de réorganisation judiciaire qui permettait de réduire, dans des proportions notables, le personnel des cours et tribunaux. Puis, par un système ingénieux qui permettait au gouvernement de faire porter les réductions à son choix sur l'ensemble du personnel, on arriverait à l'épuration partielle de la magistrature inamovible. On aboutissait ainsi par un détour au résultat souhaité : la suspension de l'inamovibilité.

Malgré les efforts du garde des sceaux, la commission n'entendit rien à toutes ces finesses. Elle voulut aller au but tout droit et d'un bond. Son contre-projet, dont la Chambre est actuellement saisie, suspend brutalement l'inamovibilité, il la suspend pour un temps indéfini, jusqu'au jour où il plaira au gouvernement et aux Chambres de mettre un terme à la suspension.

On annonce aujourd'hui que le gouvernement consent à la suspension pure et simple de l'inamovibilité pendant un an, tout en dissimulant cette concession nouvelle sous un remaniement d'ensemble de son projet antérieur. La commission serait bien difficile si elle ne se déclarait pas satisfaite. M. le garde des sceaux, qui, devant la commission, avait naguère combattu cette proposition, la défendra devant la Chambre avec un meilleur succès. Il le fera sans embarras, avec cette abnégation, cette absence d'opiniâtreté et ce détachement de tout sentiment personnel qui lui ont déjà acquis quelque réputation dans le monde.

Nous avons entendu dire que c'était une capitulation. On se trompe. On ne capitule pas sur une chose que l'on n'a jamais eu l'intention sérieuse de défendre. On laisse entrer dans la place des assaillants avec lesquels on a toujours été d'accord. Cela ressemble à une comédie plutôt qu'à une capitulation.

Pour les esprits les moins pénétrants, il a été aisé de reconnaître que, depuis deux ans, les ministres qui se sont succédé n'ont eu nul souci de défendre le magistrature et son indépendance contre les attaques et contre les entreprises dont elles étaient l'objet. Le prédécesseur du ministre de la justice actuel a proclamé sans doute publiquement que la magistrature française était la première magistrature du monde; mais il a attendu qu'il eût quitté le ministère pour donner un libre cours à ces sentiments dont l'expression lui eût paru déplacée dans la bouche d'un garde des sceaux.

Le gouvernement renonce aujourd'hui aux déguisements et aux feintes; nous ne pouvons que nous en féliciter. Il est bon que, devant le Sénat, la question de l'inamovibilité de la magistrature se pose avec netteté. La réponse, nous en avons la ferme confiance, sera ce qu'elle doit être. Entre la magistrature, telle que nous la connaissons, avec ses travers, ses faiblesses, mais aussi avec son intégrité, ses traditions, ses garanties d'indépendance, et celle que M. Cazot voudrait improviser pour les besoins de la politique du jour, sauf à la sacrifier demain à des exigences nouvelles, le choix ne peut être douteux, l'hésitation n'est pas permise. De même qu'il a succombé une première fois lorsqu'il a voulu faire une loi d'exception, le ministère doit éprouver un nouvel échec dans cette campagne contre l'inamovibilité de la magistrature. Cette fois, il ne pourra passer outre. Nous ne connaissons aucune loi existante qui permette de chasser les juges de leurs sièges pour cause de suspicion politique.

Informations

Après l'article du *Mot d'Ordre*, article signé de M. H. Maret, qui est, comme vous le savez, conseiller municipal du quartier des Epinettes dans le 17^e arrondissement, il n'y a plus à se faire d'illusion. Ce ne sera pas la faute des collègues radicaux de M. Henri Maret si le conseil ne refuse pas le budget de la préfecture de police.

« A quoi sert le contrôle des corps élus, écrit le *Mot d'Ordre*, si, quand ces corps élus se servent de la seule arme qu'ils ont à leur disposition, on leur reproche d'en user? »

» Nous savons que le gouvernement inscrira le budget d'office, et c'est déjà ce qui prouve que nous ne compromettons pas l'existence de la police. Mais il nous convient de protester contre la situation qui nous est faite; il nous convient de faire toucher du doigt à nos électeurs notre impuissance; il nous convient que lorsque les contribuables paieront, ils sachent qu'on leur dérobe leur argent, puisque leurs mandataires n'en ont pas autorisé l'emploi. Il est possible que ce soit la loi; mais il est bon que chacun voie que cette loi est inique, puisqu'elle viole le principe supérieur du vote de l'impôt par le pays.

» Vous riez? rira bien qui rira le dernier. Vous verrez si c'est peu de chose qu'un conflit avec le conseil municipal de Paris. Attendez la bataille; et alors nous rirons peut-être ensemble.

Ces menaces indiquent malheureusement qu'aucune conciliation n'est possible entre le gouvernement et le conseil municipal et que celui-ci est certain de ne pas être dissous. Il connaît sans doute les paroles attribuées, — à tort, espérons-nous — à M. Jules Grévy, paroles par lesquelles le chef de l'Etat en se déclarant absolument réfractaire à toute dissolution d'un corps élu, quels que puissent être ses torts et ses extravagances, ferait la partie belle aux conseils municipaux de Paris, de Lyon et de Marseille.

Après cela il n'y aurait plus lieu de s'étonner de rien.

Le doyen des économistes français, M. Hippolyte Passy, est mort à Paris.

M. Léon Say a profité de sa présence au banquet du lord-maire, à Mansion-House, pour faire ses adieux à l'Angleterre au moment où il va quitter l'ambassade de Londres pour la présidence du Sénat.

Les paroles qu'il a prononcées à cette occasion, auront certainement un grand retentissement des deux côtés du détroit. Elles attestent les sentiments de vive et loyale amitié qui animent les deux grandes nations occidentales, et la ferme espérance qu'elles ne tarderont pas à être encore plus étroitement unies par le lien non moins puissant des intérêts.

M. Léon Say a été l'interprète de l'opinion de la France entière lorsqu'il a dit, en excellents termes, le prix qu'on attache parmi nous à nos bonnes et sympathiques relations avec cette noble Angleterre qui nous a précédés dans les voies de la liberté politique et de la liberté économique, qui nous a appris et a appris au monde ce que peuvent ces principes de justice et de raison pour la grandeur et la prospérité des Etats.

Le Sénat a nommé la commission chargée d'examiner le projet Loustalot, ayant pour but d'augmenter le nombre des conseillers généraux et d'en attribuer deux aux cantons de plus de 20,000 habitants.

Sept commissaires sur neuf sont défavorables au projet.

Nous avons annoncé, que l'impératrice de Russie était morte jeudi, à St-Petersbourg.

La fille de Louis II, grand-duc de Hesse, était née le 8 août 1824. Elle avait épousé l'empereur Alexandre, alors prince héritier, le 28 avril 1841.

Elle a donné à l'empereur sept enfants: le premier grand-duc héritier, décédé, le grand-duc héritier, les grands-ducs Wladimir, Alexis, Serge, Paul et la grande-duchesse Marie.

La santé de l'impératrice était depuis longtemps chancelante. Lors de son dernier voyage en France, on avait pu croire qu'elle ne pourrait retourner sur les bords de la Néva. Le docteur Botkin, qui la soignait, avait reconnu les signes d'une de ces maladies de poitrine qui ne par-

donnent pas.

Dans ces derniers temps, un mieux sensible s'était déclaré à la suite du renvoi du palais des personnes de la suite dont la présence passait pour être très désagréable à la malade; mais il avait bientôt fallu abandonner de nouveau tout espoir.

L'impératrice de Russie était douée d'une intelligence très remarquable et d'un esprit très cultivé.

Le rachat des chemins de fer.

Le *Journal des Débats* publie un article de M. Paul Leroy Beaulieu sur le projet du rachat des chemins de fer.

« Ce qui surprend, dit l'éminent économiste, dans toute la peine que se donne la commission de la Chambre pour aboutir à une formule qui concilie les systèmes opposés, c'est-à-dire à l'équivoque, c'est qu'on ne voit vraiment pas pourquoi elle poursuit avec un zèle si infatigable le rachat des chemins de fer de l'Etat.

» Nous regrettons que la commission s'entête dans son projet de rachat; mais nous sommes assurés qu'elle n'aura pas gain de cause. Tous les hommes compétents sont contre elle: conseillers généraux, chambres de commerce, ingénieurs; et ce n'est certainement pas le rapport fait à la Chambre des députés belges qui peut valoir des adhérents à l'idée de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat.

Aux protestations des conseils généraux contre le rachat de nos voies ferrées et leur exploitation par l'Etat, il convient d'ajouter celles des chambres de commerce.

Par des délibérations fortement motivées, la chambre de commerce de Bordeaux et celle de Nancy se prononcent énergiquement contre le rachat général et l'exploitation par l'Etat. L'une et l'autre lui paraissent inacceptables, car elles y voient la source de complications budgétaires ou le prétexte d'un relèvement des tarifs de transport.

Ces protestations sont d'autant plus importantes, que les représentants du commerce bordelais peuvent se rendre compte du mérite de l'exploitation officielle française; de même que les représentants du commerce nancéen sont en état d'apprécier la valeur des services rendus par les lignes de l'Etat prussien.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

On lit dans le *Republicain du Lot*:

Le *Journal du Lot* du samedi, 29 mai, débute par un leader-article, dans lequel il nous invite à mettre MM. Allain-Targé et Clémenceau AU MEME RANG QUE M. DUFOUR, conseiller général du canton sud de Cahors; comme ce dernier, les deux députés démocrates désapprouvent « les décrets du 29 mars.

Après cette reproduction très exacte de notre langage, le *Republicain* conclut ainsi:

Quel saint! M. DUFOUR PASSANT DES CONFINS DU CENTRE DROIT A L'EXTRÊME GAUCHE! M. Dufour se faisant intransigeant!

Pardon, confrère: Votre conclusion est absolument et mot pour mot contraire à nos paroles que vous venez pourtant de citer. Sur le point spécial des décrets du 29 mars, c'est une partie de la gauche avancée qui vient à l'opinion de M. Dufour, et ce n'est pas M. Dufour qui va vers la gauche avancée.

On peut être séparé par des abîmes au point de vue général de la politique, mais sur certains points spéciaux on est quelquefois rapproché. C'est ce qui arrive en ce moment aux membres de l'extrême gauche qui désapprouvent les décrets du 29 mars comme l'ont déjà fait les membres du centre gauche.

Si nous comptons bien, ainsi que nous l'avons déjà dit, le gouvernement opportuniste a contre lui tous les anciens partis bonapartiste, légitimiste et orléaniste, tout le centre gauche et une portion de l'extrême gauche. Que lui reste-t-il?... une majorité dans la Chambre des députés. C'est maigre quand on songe que les

majorités sont changeantes, et que d'ailleurs l'opportunisme est en minorité au Sénat.

Nous sommes charmés, du reste, de discuter avec le *Republicain du Lot*. Il met à la discussion des formes qui nous plaisent; mais pour que cette discussion soit profitable à quelque chose, nous le prions de nous lire plus attentivement. Cela lui évitera, à l'occasion, des appréciations complètement injustes et erronées à notre égard.

On lit dans le *Reformateur du Lot*:

Le *Journal du Lot* était avec les conspirateurs du 16 mai.

Le Lot a dignement figuré au concours régional de Tulle.

M. de Verninac a obtenu:

Le 1^{er} prix de la 8^e catégorie pour ses jeunes taureaux de races étrangères;

Un 2^e prix pour ses génisses;

Deux prix pour ses vaches (même catégorie);

Un prix pour ses produits de l'espèce porcine, de races étrangères;

M. Lafon, de Bétaille, a obtenu un 2^e prix (espèce ovine).

Les vins de Cahors ont été particulièrement appréciés:

M. Calmon, de Cahors, a obtenu une médaille d'or;

M. Lafon, de Glanes, une médaille d'argent;

MM. Lasserre, d'Espère; Deloncle, de Saint-Médard (Catus); de Verninac, une médaille de bronze.

M. Vinel, droguiste, a obtenu une nouvelle médaille pour sa montarde.

M. le général Appert, commandant en chef du 17^e corps d'armée, est arrivée hier à Cahors venant d'Agén, où il avait inspecté le 9^e de ligne. Il est descendu à l'Hôtel des Ambassadeurs.

Ce matin, à 7 heures, le général a passé, sur la place Thiers, la revue des troupes. Il a fait ensuite l'inspection du casernement. M. le général en chef est reparti aujourd'hui par le train de 1 heure.

Par décret en date du 3 juin notre compatriote M. Planacassagne, avocat, est nommé Secrétaire général de la préfecture du Morbihan.

On écrit de Toulouse, le 2 juin:

Toulouse, 2 juin, soir.

Des étudiants libre-penseurs ayant demandé à la mairie l'autorisation d'organiser pour demain une procession de la libre pensée, le Maire a refusé cette autorisation dans la crainte d'un conflit entre les catholiques et les libres-penseurs.

Le Maire, M. Ebelot a invoqué cet autre considération, que les ennemis de la République ont intérêt à faire croire que la République est hostile à la Religion, qu'elle ne respecte pas la liberté de conscience, que République et Religion sont incompatibles.

La manifestation projetée, dit le Maire, contribuerait à accréditer ces calomnies.

M. Ebelot abjure les étudiants de renoncer, dans l'intérêt de la République, à la manifestation projetée.

Dans tous les cas, ajoute-t-il, le devoir des magistrats dévoués à la République est d'empêcher tout ce qui tend à la compromettre.

Le langage de M. Ebelot est digne de tous les éloges. M. Ebelot comprend la République comme nous désirons qu'elle soit pratiquée.

M. Weiss publie dans le *Gaulois* un intéressant article sur les désordres scolaires de Montpellier. En voici quelques extraits:

La suppléance d'une chaire d'histoire naturelle était vacante à la Faculté de médecine de Montpellier. Concurrents M. Amagat et M. Planchon. La Faculté proposa M. Planchon pour cette suppléance, et le ministre le nomma. Ce n'étaient pas le choix qu'avaient fait, dans le secret de leur cœur, MM. les étudiants de la Faculté de médecine. Est-ce M. Amagat qui possédait plus de titres que M. Planchon, ou M. Planchon que M. Amagat? nous n'en savons rien, naturellement. Il est bien possible que ce fût M. Amagat. Il arrive à un ministre de se tromper dans ses choix, et aussi à un corps; plus souvent même à un corps qu'à un ministre. Seulement, qui risquerait de choisir mal à tout coup, c'est les écoliers, si on les chargeait de nommer leurs maîtres.

Cependant, messieurs les étudiants se trouvèrent

extraordinairement froissés qu'on ne les eût pas consultés. M. Amagat partageait leur douleur: c'est bien compréhensible. Ce qui compliquait terriblement la chose, c'est que le concurrent nommé est vitaliste, tandis que le concurrent évincé est organicien. Il y a là une question métaphysique et métamédicale de la plus haute importance. Vous direz peut-être qu'en médecine l'important est de guérir ou de ne pas guérir. Voilà bien de ces petits cerveaux! Sachez que, pour désorganiser de pied en cap leurs malades, les organiciens ne craignent rien des vitalistes, et que, pour nous faire vivre longtemps, les vitalistes n'en savent pas plus long que les organiciens. Là n'est pas l'affaire. L'affaire est qu'on soit vitaliste ou organicien. A Montpellier, les maîtres sont vitalistes; et vous jugez bien que les étudiants, qui sont organiciens et qui savent bien à quoi s'en tenir sur le vitalisme, qui sent l'anémisme, lequel dérive du spiritualisme, de l'horrible spiritualisme, ne pouvaient tolérer plus longtemps cette outrecuidance de leurs maîtres. A peine M. Planchon, vitaliste et, de plus, chrétien protestant, avait-il été choisi, à peine M. Amagat, organicien et, de plus, darwinien, avait-il été éliminé, ils se sont réunis en masse; ils ont poussé le cri du formulaire: *Io, saturnalia! Io, saturnalia!* et tout s'est passé comme à Rome, pendant les saturnales.

Messieurs les étudiants ont fait ouvrir et fermer à leur gré les salles des cours de leurs Facultés; ils ont commandé aux appariteurs de leur aller chercher le doyen; le doyen est venu; ils ont exigé de tel ou tel professeur un blâme pour le choix de la Faculté; le professeur a prononcé le blâme. Ils ont été pendant trois jours les édiles, les préteurs et les consuls. L'Union nationale, de Montpellier, a raconté toutes ces scènes. Le récit n'en paraît pas croyable.

Il y a quelques mois, à propos du plus futile des incidents, les étudiants en médecine de Lyon font tapage sous les fenêtres du recteur de l'Académie et ils réclament sa révocation. Que fait le préfet de Lyon? Il appuie l'inconvenante prétention de ces jeunes gens. Que fait le ministre de l'Instruction publique, qui n'était pas alors M. Ferry? Il relève de ses fonctions le recteur de l'Académie de Lyon, qui était un des membres les plus distingués du corps universitaire. La leçon a porté ses fruits. Les étudiants de toutes les Facultés de France en ont conclu que c'était à eux désormais de régenter jusqu'à leurs recteurs. Les professeurs et doyens sont bien obligés de conclure de même.

Dénouement: le ministre a fait fermer la Faculté de médecine de Montpellier. Il n'a certes pas eu tort. Mais qui l'eût cru, le 29 mars, que M. Ferry fermerait une des grandes écoles de l'Etat avant aucun collège de Jésuites?

THÉÂTRE DE CAHORS.

A Monsieur le Rédacteur du Journal du Lot.

Monsieur,

Terminant nos représentations lyriques à Tarbas et à Pau le 13 courant, je suis heureux de vous informer que ma troupe débute à Cahors, le 17 juin, par

LA JUIVE,

Grand opéra en 5 actes, musique d'Halévy.

Recevez, etc. GILBERT.

Le *Nouvelles de Rouen*, rapporte qu'un événement de mer assez rare dans cette région de la Manche vient de se produire du côté d'Étretat.

Une trombe de vent a rasé le brick français *Henriette*, de Haifleur, qui se trouvait dans ces parages.

Ce navire était parti de Tronville le matin même par un très beau temps. Au moment de l'accident, tout le monde, y compris le capitaine, était sur le pont, occupé à la manœuvre. Le mousse Joseph Kersehrs, âgé de quinze ans, avait été envoyé dans la mâture pour serrer les cacatois.

Tout à coup se fit entendre le cri: « Un homme à la mer! » Le capitaine se précipita sur une bouée; mais, au moment où il la lançait dans la direction du mousse dont la chute venait d'être signalée par le cri de: « Un homme à la mer! » la mâture, brusquement arrachée du pont, s'abattait d'un seul coup et tombait à côté du navire.

Le mousse, néanmoins, avait pu saisir la bouée, à l'aide de laquelle il s'était maintenu sur l'eau pendant trois quarts d'heure. Il a été recueilli ensuite par une barque de pêche.

Quant au brick démâté, auquel il n'est resté que son beaupré, une barque de Trouville, le n^o 86, venait quelques heures plus tard lui donner assistance et l'aider à rentrer au port, où il est arrivé samedi, vers six heures.

Dimanche, le remorqueur le *Humboldt* a ramené dans le port des débris de mâture et de gréement recueillis en mer par le travers de Saint-Pierre-en-Port, et que l'on suppose appartenir audit navire.

CALENDRIER DU LOT. — Juin.

JOUR	SAINES	FOIRES.
Diman.	s. norbert.	Sénaillac, St-Céré, Laverge, Marmillac, Cuzance.
Lundi.	s. Sabiniens.	
Mardi.	s. Médard.	Junies (les), Montgesty, Lacapelle-Marival, Cazillac.
Mercredi.	s. Prime.	Parnac.
Jeudi.	se Marguerite.	Castelfranc, Cajarc, Latronquière, Lebastide-Murat, Beaugard.
Vendredi.	s. Barnabés.	
Samedi.	s. Jean.	Cahors, Castelnau, Catus, St-Géry, Brengues, Breteoux, St-Sozy.

Lunaisons du mois de Juin.

N. L. le 7, à 10 h. 4 du soir.
 P. Q. le 13, à 10 h. 1 du soir.
 P. L. le 22, à 11 h. 55 du soir.
 D. Q. le 29, à 10 h. 7 du matin.

Les jours croissent de 17 m. du 1er au 20 et décroissent de 8 m. du 20 au 30.

Dernières Nouvelles

Le duel Rochefort-Kœchlin a très peu préoccupé l'opinion publique. On ne s'est intéressé qu'aux détails de la rencontre et encore. L'endroit où la rencontre a eu lieu est situé tout près de la villa Courtalès. Personne n'a assisté au duel à l'exception des témoins et des médecins, les docteurs Jaillard et Reverdin. Au moment où M. Rochefort était atteint à l'estomac, son épée lui a échappé des mains. Il s'est écrié aussitôt : « Je suis désarmé, je crois que je suis touché. » Le sang a jailli de la blessure avec abondance. Les témoins ont aussitôt consulté le médecin qui les accompagnait, le docteur Jaillard, et celui-ci a déclaré que la blessure était grave et empêchait la continuation du combat.

Le duel avait commencé à six heures un quart.

Rochefort appuyé sur le bras du docteur, a pu marcher jusqu'à sa voiture. Ils sont rentrés à Genève vers six heures.

Aussitôt arrivés dans l'appartement, le docteur a fait au blessé un premier pansement à l'acide phénique.

La blessure de Rochefort est petite mais profonde. L'épée pénétra dans la région épigastrique. Les combattants et les témoins se sont séparés sans échanger une parole. Sauf des complications imprévues, il n'y a pas de catastrophe à redouter. Le blessé a reposé dans l'après-midi.

Les témoins ont rédigé leur procès-verbal à Coppet, à l'hôtel de la Croix Blanche.

La veille, M. Rochefort avait été au théâtre avec ses deux témoins.

M. Kœchlin est reparti pour Paris. A la gare de Coppet, où il s'est embarqué, on a voulu l'arrêter; il a persuadé aux agents vaudois qu'ils se trompaient.

Les témoins de M. Rochefort ont également été arrêtés par la police vaudoise. Mais ils ont déclaré aux agents qu'ils ne savaient ce qu'on leur voulait, et on les a laissés partir.

M. Clémenceau, témoin de M. Rochefort, a été très entouré dès son arrivée à la Chambre des députés, hier vendredi.

On parle beaucoup d'un rapport très violent rédigé par M. Forné, sur la proposition de M. Baudry-d'Asson relative à l'affichage des peines disciplinaires. La droite s'est réunie, et on lit à ce sujet dans l'Union :

« La droite a décidé qu'une démarche serait faite

après de M. Gambetta pour lui dénoncer l'indécence rapport de M. Forné ».

On craint que cette affaire ne s'aggrave.

A la suite des incidents électoraux de Ribérac (Dordogne), il est question d'un duel entre M. Lanave, député conservateur, et son concurrent radical M. Achille Simon. On assure qu'un jury d'honneur, composé de MM. Robert Mitchell et Perin, doit décider quel est l'offensé et à qui appartient le choix des armes.

DÉPÊCHES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 5 juin.

M. Deuzy a demandé la mise à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Chambre des rapports relatifs aux comptes de 1870.

Les bonapartistes se proposent d'attaquer violemment le gouvernement du quatre septembre.

M. Gambetta quittera pour la circonstance le fauteuil présidentiel et prononcera un discours pour défendre le gouvernement de la défense nationale, et pour démontrer que toutes les responsabilités des désastres de 1870 incombent à l'Empire.

Paris, 5 juin, 4 h. 40, soir.

La Chambre a voté hier, les derniers articles du tarif général des douanes.

M. Gambetta a adressé des remerciements aux nombreux orateurs qui ont pris part à cette grande discussion.

Paris, 5 juin, 4 h. 50, soir.

Une dépêche de Genève d'hier au soir au Rappel, porte qu'il n'est pas survenu de complication dans l'état de M. Rochefort. Le blessé a un peu de fièvre et une grande faiblesse.

Paris, 5 juin, 5 h. soir.

Une grève vient de se déclarer à Troyes.

Paris, 6 heures.

Si M. Gambetta intervient dans la discussion du rapport de M. Deuzy, sur les comptes de 1870, pour attaquer l'Empire, MM. Rouher et Cassagnac attaqueront le 4 septembre.

Le Chambre a prononcé l'enquête sur l'élection de M. Gautier, dans la Charente.

Bourse de Paris

Cours du 5 Juin.

Rente 3 p. %	85.65
— 3 p. % amortissable	87.25
— 4 1/2 p. %	115.00
— 5 p. %	118.85

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL : 20 MILLIONS DE FRANCS — 16, RUE LE PELETIER, A PARIS

Propriétaire du Moniteur des Tirages Financiers

SUCCURSALES : Angers—Blois—Bordeaux—Caen—Clermont—Le Havre—Lille—Limoges—Lyon—Le Mans—Marseille—Nancy—Nantes—Nice—Orléans—Le Puy—Reims—Tours—La Rochelle—Rouen—Toulouse.

Paris, le 3 juin 1880.

Nous avons annoncé, dans notre dernière causerie, que le Crédit Général Français allait engager sa clientèle à s'intéresser à une affaire qui serait plus avantageuse encore pour elle que celles du Malfidano, du Gaz de Madrid, de l'Aigle et du Soleil.

Le Crédit Général Français étudie, depuis deux ans, cette affaire; il s'est procuré, à grand-peine, un nombre d'actions qui, bien qu'important, n'est pas en rapport avec l'extension qu'il a prise, depuis quelque temps, sa clientèle.

Nous pouvons dire aujourd'hui qu'il s'agit de la Société Générale des Plâtrières de Paris, Société anonyme au capital de 12 millions de francs, soit 24.000 actions. Le Crédit Général Français s'est assuré, par traité, 15.000 actions de cette Société, entièrement libérées. Les 9.000 actions restantes ont été, par convention spéciale, conservées par les différents fabricants de plâtre, qui, par le groupement de leurs établissements, ont contribué à la création de la nouvelle Société.

La Société Générale des Plâtrières de Paris est le résultat du groupement de huit grands établissements industriels en pleine activité, situés aux portes de Paris, à proximité du canal de l'Ouercq, comprenant des carrières de pierre à plâtre et à chaux, 178 hectares de terrain, des usines, fours à plâtre, machines à broyer, machines à vapeur; un matériel immense, 29 kilomètres de chemins de fer, 307 wagons, 48 grands bateaux, 121 voitures et 169 chevaux pour le transport des produits destinés à une riche et nombreuse clientèle, assurée par quarante ans de bonnes relations.

Les experts ont constaté que depuis leur fondation, tous ces établissements ont toujours réalisé des bénéfices importants, et leur prospérité s'accroît chaque année.

Le plâtre est, partout une matière de première nécessité. Le voisinage de Paris a l'immense avantage d'assurer aux établissements de la Société l'écoulement de tous leurs produits. L'octroi constate qu'il se consomme chaque jour à Paris 1.644 mètres

cubes, c'est-à-dire 2 170.280 kilogrammes de plâtre, dont plus de la moitié provient des carrières et usines de la Société.

Le groupement des plâtrières assure aujourd'hui à la Société le bénéfice des progrès et des économies réalisés par chacun de ces huit grands établissements.

Le Crédit Général Français a envoyé à sa clientèle une notice et des documents qu'il tient à la disposition de tous ceux qui ne les auraient pas reçus. Il procure à sa clientèle les actions de la Société Générale des Plâtrières de Paris au prix de 650 francs payables comme suit :

- 50 fr. en faisant la demande ;
- 100 fr. au 15 juillet ;
- 100 fr. au 15 août ;
- 100 fr. au 15 septembre ;
- 100 fr. au 15 octobre ;
- 100 fr. au 15 novembre ;
- 100 fr. au 15 décembre.

A ce prix de 650 fr. le revenu ressort dès maintenant à 12 1/2 0/0. Il peut être supérieur encore, dans un avenir prochain.

Les actions de chemins de fer, les actions de Suez, les fonds publics étrangers, sont parvenus à des prix élevés qui en rendent la hausse actuellement difficile. De plus, le revenu de tous ces titres n'augmentera plus; il atteint son apogée.

Les actions de la Société Générale des Plâtrières, contre lesquelles nous conseillons d'échanger les valeurs que nous venons d'indiquer, sont au contraire à des prix très bas et ont un revenu certain de 12 0/0.

LES ACTIONS DE L'AGENCE HAVAS.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société de l'Agence Havas est convoquée pour le 21 juin.

Cette convocation a pour but de demander d'abord aux actionnaires la modification de divers articles des statuts.

Le Conseil d'administration, qui voit la Société qu'il dirige prendre chaque jour une extension de plus en plus grande, et les bénéfices réalisés par elle dépasser toutes les prévisions, demande à ses associés l'autorisation d'installer les services de la

Société dans un immeuble lui appartenant. On diminuera les frais de loyer. On pourra avoir en outre une organisation meilleure, plus en rapport avec le développement des affaires, facilitant les relations chaque jour plus étroites, qui existent entre l'Agence Havas et le gouvernement. Outre une diminution de loyer, la Société a un intérêt considérable à prendre un siège définitif au centre de Paris, près du ministère des postes et des télégraphes, avec lequel elle a des rapports incessants.

L'assemblée générale extraordinaire s'occupera donc uniquement de mesures tout à fait favorables au développement des affaires et aux intérêts des actionnaires.

Nous croyons pouvoir affirmer, en terminant cet article, que le dividende pour l'exercice 1879, qui sera proposé à l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu au mois d'août, sera important. Quant à l'exercice 1880, il s'annonce sous les meilleurs auspices et les mesures que prendra l'assemblée extraordinaire convoquée pour le 21 juin, apporteront encore de nouvelles raisons pour la hausse incessante des actions de la Société de l'Agence Havas.

LA COMPAGNIE DE

RÉASSURANCES GÉNÉRALES.

Nous avons dit que le Crédit Général français s'était particulièrement occupé, depuis plusieurs années, de la vente des actions d'assurances et nous avons démontré par des chiffres, les bénéfices inespérés dont il a fait bénéficier ses clients sur les actions du Soleil-Incendie, du Soleil-Vie et de l'Aigle.

Le Crédit général français ne s'est intéressé au placement des actions de la Compagnie de Réassurances générales que parce qu'il avait la ferme conviction que cette entreprise lui fournirait l'occasion d'un nouveau succès à enregistrer à côté de ceux que nous venons d'indiquer. — Les résultats ont pleinement donné raison à ses calculs.

La Compagnie de Réassurances Générales est constituée en Société anonyme au capital de 35,000,000 de fr., divisé en 70,000 actions de 500 fr. sur

lesquels 125 fr. ont été versés. Le programme de la Société est très étendu et comprend toutes les branches de réassurances.

Son capital, représenté par des immeubles et des valeurs garanties par l'Etat, est plus considérable que celui de toutes les autres Compagnies de réassurances et donne, par suite, confiance absolue aux Sociétés d'assurance qui ont recours à elle; ce capital a déjà acquis une plus-value importante et est entièrement intact.

On sait que la Réassurance est l'acte par lequel une Compagnie d'assurances transfère à une autre Compagnie une partie de ses polices, en lui attribuant comme rémunération une partie correspondante de la prime payée par l'assuré. Dans la pratique des Compagnies toute assurance importante, qu'elle que soit sa nature, donne lieu à réassurance. On peut juger par là de l'étendue du champ à exploiter.

En devenant, dès son début, la collaboratrice des grandes Compagnies, la Compagnie de Réassurances Générales s'est immédiatement placée à leur niveau, et n'ayant pas eu à traverser une période d'organisation, ni à supporter des frais considérables d'installation d'agences et d'inspection, elle a pu fonctionner en naissant et donner des bénéfices dès la première heure.

L'assemblée générale est fixée au 7 juin. — Nous ne possédons pas encore les chiffres officiels des opérations de la Compagnie depuis sa création jusqu'à ce jour, mais il nous est cependant permis de dire que, pendant les cinq premiers mois de son premier exercice, la somme des bénéfices réalisés s'élève à environ 700.000 francs.

Quant à l'exercice courant, on sait qu'il se présente sous des apparences encore plus favorables, les trois premiers mois n'ayant pas donné moins de deux millions de primes au comptant, ce qui autorise à compter, pour l'année entière, sur un chiffre de huit millions au minimum.

Dans ces conditions, avec de telles garanties d'avenir, et si l'on considère en outre, que les frais généraux de cette Compagnie sont beaucoup moins élevés que ceux des Compagnies d'assurances, il est évident que le cours

actuel, qui est de 610 fr., soit 235 fr. net à payer, n'est pas l'expression réelle de ces actions qui ne peuvent manquer de progresser au lendemain de l'assemblée générale, et que, d'autre part, l'épargne ne saurait trouver un placement à la fois plus sûr et plus rémunérateur.

LES ACTIONS DE LA COMPAGNIE

LE SECOURS.

La Compagnie d'assurances contre les accidents de chemins de fer et autres, le Secours, — dont les actions, récemment mises en vente par le Crédit Général Français à 725 fr., sont demandées aujourd'hui à fr. 732.50, — a pris de suite place au premier rang des Compagnies d'assurances par l'importance de son capital, ses relations, son administration exceptionnelle et par les nouvelles combinaisons qu'elle met en pratique.

Cette Compagnie voit chaque jour ses affaires s'accroître et certaines de ses branches, qu'elle considère comme secondaires, prennent une importance considérable, notamment l'assurance contre le chômage. L'assurance du transport des marchandises et des valeurs est également, pour le Secours, une source de bénéfices très importants.

Le capital du Secours est de dix millions. Augmenté des réserves accumulées d'année en année, et du portefeuille, il constitue une garantie dont l'accroissement est proportionnel à l'importance des affaires réalisées. — Ce capital et ces réserves, placés en rentes et autres valeurs sur l'Etat, ou en immeubles, produisent un intérêt qui vient s'ajouter aux autres éléments de bénéfices.

Dans de telles conditions, cette Compagnie est assurée de donner un dividende après un délai de fonctionnement très limité.

Les actions du Secours sont supérieurement classées et nous sommes fermement convaincus qu'une progression rapide et importante leur est réservée. Aussi n'hésitons-nous pas à engager nos clients à profiter du cours actuel de fr. 732.50, soit fr. 357.50 nets à payer pour entrer dans cette valeur s'ils veulent bénéficier d'une forte plus-value.

Adresser les ordres au Crédit Général Français, 16, rue Le Pelletier, à Paris, ou à l'une de ses succursales en province.

ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE

Récompenses obtenues à l'Exposition universelle de 1878

POUR NOS COLLABORATEURS
2 MÉDAILLES D'OR, 4 MÉDAILLES D'ARGENT
4 MÉDAILLES DE BRONZE ET 7 MENTIONS HONORABLES

GRAND PRIX

MÉDAILLE D'OR

(Cl. 24, Orfèvrerie) (Cl. 43. Métallurgie du NICKEL et de ses alliages)

ORFÈVRENERIE ARGENTÉE ET DORÉE

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

SURTOUTS ET SERVICES DE DESSERT

Toujours fidèles au principe auquel nous devons le succès de notre industrie, DONNER LE MEILLEUR PRODUIT AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE, nous avons constamment maintenu et tout récemment encore amélioré la qualité de nos produits sans nous préoccuper de la concurrence de prix, qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité. — Quelque dénomination qu'on donne à nos produits, la seule garantie pour le public est de n'acheter que les objets revêtus de la marque ci-dessus et du nom de CHRISTOFLE en toutes lettres.

Nos représentants à Cahors sont: MM. Mandelli frères, bijoutiers, orfèvres.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères
Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'Alimentation, Irrigateurs - Clysos.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte, dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Élixir vermifuge. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infailibles contre les Rhumes récents ou anciens, Thés et Chocolats variés.

1 FRANC par AN **90,000 Abonnés** **52 NUMÉROS**

Le Moniteur

Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Une Revue générale de toutes les Valeurs: — La Cote officielle de la Bourse. — Des Avantages avantageux. — Les Prizes des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.



CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embouppant. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: LECOQ et BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

AU PREMIER CHEMISIER
B. GRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFINISSABLES
Spécialité
De Lingèrie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ
Représentée à CAHORS,
par **M. DIDES**,
Coiffeur-parfumeur 17, Boulevard Sud.

GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des journaux financiers
NEUVIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches
PAR AN
— Etudes sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages financiers — Conseils particuliers aux Correspondants — Échéances des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées

4 FRANCS
ABONNEMENTS D'ESSAI
2^{fr} Première Année

Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS À LOTS
PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE
59, Rue Talbott — Paris

GUÉRISON IMMÉDIATE
des RHUMATISMES, NEURALGIES et MAUX DE TÊTE
En faisant usage continu de la

ELECTRO-BAGUE VOLTAÏQUE
Plus de Rhumatismes
Plus de Neuralgies

ANTH-RHUMATISMALE
BR. B. T. É. S. G. D. G.

Seule Pile élect. que à la portée de tout le monde.
Vente unique à Cahors, chez MM. Mandelli, frères bijoutiers.

ÉTABLISSEMENT THERMAL
VICHY
(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS

Plus de Douleurs de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, du système circulatoire, du système nerveux, etc.

Pour les jours du 15 Mai au 15 Septembre:
Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de jeu, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer. — Vieux Vichy, les établissements sont à proximité de la gare.

Écriture: Administration d'Hygiène et de Concessionnaires
PARIS, 22, Boulevard Montmartre.

VER SOLITAIRE
Le seul certain
pour les maladies vénériennes
Extrait vert des phlogos
Très de foudre mâle des
Vosges de Secretan, Ph^{rs}
Jaurat médailé. Le seul
médicament infailible expérimenté
avec le plus grand succès dans
les hôpitaux de Paris. Pas d'insuccès possible. — 17, rue de Valenciennes, Paris.
Friedland, 37, PARIS. Brevet de dépôt, 10^r.

On demande
REPRÉSENTANTS
Dans chaque ville, pour vente
d'un
Article Nouveau, Breveté
léger, usuel, facile, lucratif, et
Précieux, découverte de première
utilité et de grande consommation.
Vente assurée. Grand succès certains.
— Fortes remises, de suite. — Ecrire
à Félix J. et Ce, 140, boulevard Ma-

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUTS FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

ATELIER DE FABRICATION, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 37,

Maison de Vente

Boulevard Sud, n° 17, au coin de la rue Fenelon

A CAHORS

Vous trouverez chez **M. GREIL** sa Maison de Cahors

Des Costumes complets, belle fantaisie pour hommes, depuis 4^{fr}.
Des Pardessus mode, entièrement doublés, façon des grands tailleurs, depuis 14^{fr}.
Des Douillettes Alpaga, depuis 23^{fr}.
Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis 45^{fr}.

Et un joli choix et échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les vêtements sur mesure.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. Greil se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les uniformes civils et militaires, les vêtements ecclésiastiques, les livrées.

Habillements de tous genres et de tous prix
Bon marché surprenant

POÉSIES
M. L. V. d'ARMAGNAC
Vol. de 240 pages.
Prix 1 fr. 50, frais de port en sus.
EN VENTE
CHEZ CRAYSSAC, LIBRAIRE, A CAHORS, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

BAYLES, JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blanches, colorées, l'un des meilleurs fabrications de Paris, verres de interchange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lunettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez, faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, ébruyettes, bécasses, liquettes en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux, d'eaux et à bulle d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages, etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRENERIE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

PRIME A NOS LECTRICES
POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE.
On reçoit pendant UN AN la Mode Française.
Ce journal, paraissant tous les Samedis, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.
C'est le seul qui donne des Patrons découpés de grandeur naturelle.
Détacher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, M. Orsoni, Administrateur de la Mode Française, 37, rue de Lille, à Paris.